

Politique « préservation de la ressource en eau » du Département

Vote en session le 16 juin 2008 => politique de « lutte contre la pollution des milieux naturels et des êtres vivants par les produits phytosanitaires »

- 1- Supprimer progressivement l'usage des pesticides au sein des différents services du CD66.
- 2- Mener une politique d'incitation à une diminution de l'utilisation des pesticides sur le territoire.
- 3 – Protéger les agents et les utilisateurs.

=> mission Pesticides

Julie Blanc
Service Eau / SATESE / SATEP CD66
04 68 85 82 27
Julie.blanc@cd66.fr

Utilisation des produits phytosanitaires : Le cadre réglementaire

Loi labbé du 6 février 2014

Qui ? État, collectivités territoriales, établissements publics.

Où ? Espaces verts, voiries, forêts, lieux de promenade ouverts au public

=> interdiction d'utiliser des produits pesticides à l'exception des produits de biocontrôle, produits AB, produits à faible risque avec AMM usage JEVI

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2016-853>

Loi de transition énergétique

Date d'intervention avancée :

particuliers 2022=>2019

collectivités 2020=>2017

Pour les particuliers, vente en libre service interdite au 1^{er} janvier 2017

Produits de biocontrôle : privilégient l'utilisation de mécanismes et d'interactions naturels

Produits à faible risque : ne comportent pas de substances classées pour leur toxicité, ou persistantes, ou à forte bioconcentration, ou à effet perturbateur endocrinien. Aujourd'hui 7 substances à faible risque sont autorisées au niveau communautaire (sont toutes également des substances de biocontrôle).

Les acteurs de la préservation de la ressource en eau

=> collectivités : entretien des espaces verts / voiries, captage AEP

=> monde agricole : Aire d'alimentation Captages prioritaires, aires de remplissage des pulvérisateurs agricoles (potences agricoles)

=> particuliers / jardiniers amateurs / scolaires : communicat°, sensibilisat°

Supprimer l'utilisation des pesticides
C'est possible ! => CD66 (routes, sites, pépinière, espaces verts...)

Conditions : végétal ≠ contrainte, acceptation et valorisation

2008 Révision complète des pratiques
d'entretien des voiries et
espaces verts

Travail important de
sensibilisation.

Changement de pratiques
changement de mentalités

2017 réduction de 100 % des volumes de
pesticides employés



Achat matériel performant
Tondeuse télécommandée
(accès difficile), engin avec brosses
désherbantes, outils manuels,
thermiques, mécaniques

Plantations :
paillage minéral, végétal,
espèces adaptées, végétation
spontanée, irrigation goutte
à goutte

Fauchage raisonné

Gestion différenciée
Formation agents

Formation agents
Sensibilisation
communication

Entretien horticole :
Interventions adaptées,
produits naturels / bio,
Auxiliaires de défenses



Entretien durable des espaces publics les aides aux collectivités



- **Offre de formation** : 5/10/17 Entretien des espaces publics sans pesticides : difficultés et espaces sensibles
- **Accompagnement technique pour la mise en place de PAPPH**
- **Répinière Départementale**
- **Guide pour préserver la biodiversité**
- **Outils de communication** +

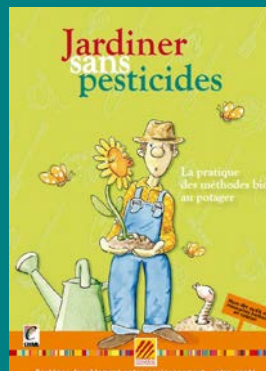
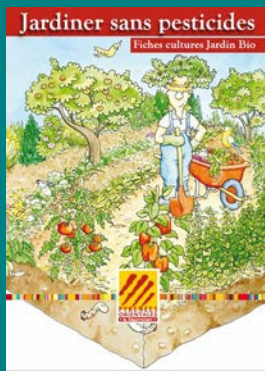
Valorisation des communes

Charte régionale
Zéro Phyto

Concours Villes et
Villages Fleuris

Entretien sans pesticides des espaces publics
=> gestion du nombre de passage, besoin en matériel, acceptation de l'herbe

COMMUNICATION : essentielle ! Surtout pour les espaces sensibles



Exposition

Classeur fiches culture Bio

Livrets

Que vient récompenser le label aujourd'hui ?

1. Une démarche de valorisation paysagère par le végétal et le fleurissement.
2. L'animation et la promotion de cette démarche.
3. Un patrimoine végétal et un fleurissement.
4. La gestion environnementale et la qualité de l'espace public.
5. La pertinence des réalisations et de leur gestion par espaces.
6. L'organisation de la visite du jury.

But de la démarche :

apprécier la démarche de valorisation de la commune et sa mise en œuvre par le paysage, le végétal et le fleurissement

- Préservation de l'environnement
- Santé des habitants et du personnel
- Cadre de vie



1. Une démarche de valorisation paysagère par le végétal et le fleurissement.

Démarche zéro phyto



Gestion en fonction des caractéristiques des lieux, gestion différenciée

Modes de gestion, leur cohérence

2. Animation et promotion de la démarche

Démarche zéro phyto

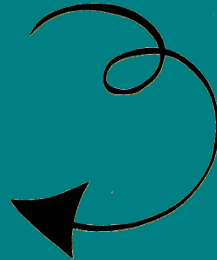


Stratégie globale : collaboration entre services (techniques, culturels, admin, com), valorisation des agents...

Information, concertation avec autres gestionnaires des espaces publics

3. Patrimoine végétal et fleurissement

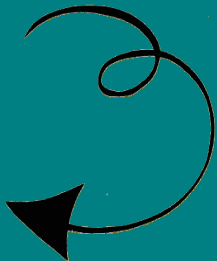
Démarche zéro phyto



Pertinence plantations / lieux
Diversité botanique, qualité d'entretien,
créativité

4. Gestion environnementale et qualité de l'espace public

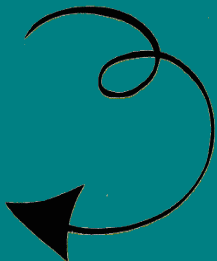
Démarche zéro phyto



Actions en faveur de la biodiversité,
actions en faveur des ressources
naturelles, actions pour la qualité de
l'espace public

5. La pertinence des réalisations et de leur gestion par espaces.

Démarche zéro phyto



Anticipation entretien sans phyto,
adaptation, gestion différenciée